

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Janvier 2026

05x26

AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES-MIRABEAU

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le budget du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes-Mirabeau (C.C.A.S.) est financé par une subvention d'équilibre communale dont le montant est fixé lors de l'adoption du Budget Primitif de la Ville et en fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. des Pennes-Mirabeau.

Une avance sur la subvention communale est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du C.C.A.S, en ce début d'exercice budgétaire, à hauteur de 200.000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) des Pennes-Mirabeau, une avance sur sa subvention de fonctionnement 2026, d'un montant de 200.000 € ;
- PRÉCISE que les crédits sont ouverts au Budget de la Ville, au titre de l'exercice 2026 ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL